



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/CP/ND 250-15
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2015/41

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2015-41
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 03 NOVEMBRE 2015**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le Mardi 06 octobre 2015 à 09h30 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

III- ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA CMA 76

POINT D'INFORMATIONS

Point n°8: Position de la CMA76 relative à la prothèse ongulaire

Intervention(s) en séance :

- Présentation par Céline BREBION-LEIRE, Directrice Emploi-Proximité

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 06/10/15.

Le procès verbal de la réunion de Bureau du 06/10/15 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – COMMUNICATION FINANCIERE ET INSTITUTIONNELLE

POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n° 1 : Arrêté du projet des budgets 2016 de la CMA 76 et de trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquée à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition des budgets 2016 présentement soumis.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- Budget primitif de l'exercice 2016 (Document n°1).

Intervention(s) en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.229 :

VOTE :

LE PROJET DES BUDGETS 2016 DE LA CMA 76 ET DE TROIS CFA ET DE SES ANNEXES, EN DONNANT MANDAT AU PRESIDENT DE RECHERCHER TOUT MOYENS D'ABOUTIR A UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT POSITIVE DE 140 000 € PERMETTANT D'ASSUMER LES ENGAGEMENTS PRIS,

POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DES BUDGETS 2016 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A LA MAJORITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.230 :

VOTE :

LE PROJET DES BUDGETS 2016 DE LA CMA 76 ET DE TROIS CFA ET DE SES ANNEXES, EN DONNANT MANDAT AU PRESIDENT D'OBTENIR UN NIVEAU DE TAXE S'APPROCHANT LE PLUS POSSIBLE DE 2 071 000 € LORS DES DEBATS BUDGETAIRES DE LA CRMA, ET CE AFIN DE POSITIONNER UNE CAF PERMETTANT DE PRENDRE EN CHARGE LES INVESTISSEMENTS DE RENOVATION DES CFA,

POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DES BUDGETS 2016 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A LA MAJORITE DES MEMBRES DU BUREAU.

<p>Point n°2 : Vote des tarifs des prestations 2016 de la CMA76 et proposition de reconduction des derniers tarifs adoptés en Assemblée Générale en date du 06/10/15, pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de la prochaine assemblée générale convoquée à cet effet.</p>
--

Intervention en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.231 :

VOTE :

LES TARIFS DES PRESTATIONS 2016 DE LA CMA 76 AVEC PROPOSITION DE RECONDUCTION DES DERNIERS TARIFS DES FORMALITES ADOPTES EN ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 06/10/15 POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET SONT APPROUVEES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS 2016 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.232 :

VOTE :

LES TARIFS 2016 DE CMA 76 POUR LA FOIRE DE ROUEN SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEE A CET EFFET SONT APPROUVES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE VOTE DES TARIFS 2016 DE LA CMA76 POUR LA FOIRE DE ROUEN PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Le Président MOULARD remercie Melle JUILLE et M. MARAIS de leur présentation et Melle JUILLE pour les nombreuses demandes de financements déposées et obtenues.

Point n° 4 : Proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m², identifié sur le plan du document n°3, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN. Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m², identifié sur le plan du document n°3, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

Documents de travail transmis préalablement :

- *Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du lieu à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°3).*
- *Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°4).*

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.233 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DE LA PARCELLE REFERENCEE NC 165 : PARCELLE DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE DECIDER LE DECLASSEMENT DE LA DOMINIALITE PUBLIQUE DE LA PARCELLE REFERENCEE NC 165 : PARCELLE DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ENSEMBLE DE CES DEUX PROPOSITIONS PRECEDENTES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente, puis lorsque les conditions suspensives seront levées, l'acte authentique de vente portant sur :

- Une parcelle immatriculée NC 165 de 129 m², identifié sur le plan du document n°3, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au numéro 24, rue des Murs St Yon, – 76100 ROUEN, bien immobilier public à la condition suspensive que celui-ci soit préalablement déclassé et désaffecté du service public.

- Ce bien correspond à une ancienne réserve à l'abandon à l'air libre, parcelle enclavée entourée de murs.

Le prix global de la vente est de 35 000 euros (trente cinq mille euros), hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Documents de travail transmis préalablement :

- Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du local à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°3).
- Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°4).

Résolution 2010-2015 / 2015-41 B.234 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER A M.MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE, PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVEES ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR LES ELEMENTS CI-DESSOUS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

UNE PARCELLE IMMATRICULEE NC 165 DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN, BIEN IMMOBILIER PUBLIC A LA CONDISTION SUSPENSIVE QUE CELUI-CI SOIT PREALABLEMENT DECLASE ET DESAFFECTE DU SERVICE PUBLIC.

CE BIEN CORRESPOND A UNE ANCIENNE RESERVE A L'ABANDON A L'AIR LIBRE, PARCELLE ENCLAVEE ENTOUREE DE MURS.

LE PRIX GLOBALE DE LA VENTE EST DE 35 000 EUROS (TRENTE CINQ MILLE EUROS), HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXE A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

III– ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA CMA 76

POINT D'INFORMATIONS

Point n°7 : Mise en place d'une démarche d'audit interne et de mise à jour du Répertoire des Métiers

Intervention(s) en séance :

- *Présentation de la démarche par la pilote du projet, Coralie GUARDASCIONE*

Point n°3 : Election d'un secrétaire et membre du bureau de la CMA76, suite à la démission de M.MOREAU.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'élection d'un secrétaire, membre du bureau de la CMA76, suite à la démission de M.MOREAU.

Documents de travail transmis préalablement :

- *Article 19 du Code de l'artisanat (document n°2).*

Résolution 2010-2015 /2015-41 B.235 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ELIR UN SECRETAIRE MEMBRE DU BUREAU DE LA CMA 76 SUITE A LA DEMISSION DE M. MOREAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION D'ELIR UN SECRETAIRE MEMBRE DU BUREAU DE LA CMA 76 SUITE A LA DEMISSION DE M. MOREAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

N'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 12h30.



**Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.**